

121^{ème} CONCOURS GENERAL AGRICOLE PARIS 2012

Instructions relatives au

CONCOURS EUROPEEN DE JUGEMENT D'ANIMAUX PAR LES JEUNES (C.J.A.J.)



COMEXPOSIUM Paris– Concours général agricole
70, avenue du général de Gaulle – BP 317 – 92058 PARIS LA DEFENSE cedex
Tél : 01 76 77 15 20 – Fax : 01 49 01 24 79
E-mail : annick.potacsek@comexposium.com

Mise en Œuvre

1) Désignation des maîtres d'œuvre départementaux

Il revient aux chefs des S.R.F.D. de désigner, parmi les organismes candidats, un maître d'œuvre départemental unique, qui supervisera la coordination entre les différents intervenants par espèce et races.

Les maîtres d'œuvre départementaux sont invités à contacter tous les organismes susceptibles de réaliser des éliminatoires ou d'apporter leur appui technique : établissement d'enseignement agricole publics ou privés, jeunes agriculteurs, aides familiaux, Organismes de Sélection (promotion, appui technique et formation spécialisée), les instituts techniques, les établissements départementaux de l'élevage, syndicats de races, Haras nationaux, syndicats de contrôle laitier, etc...

Le **maître d'œuvre départemental** organise, pour chaque espèce ou race, les présélections (épreuves éliminatoires de base et finale départementale) en étroite concertation avec toutes les parties concernées.

2) Saisie des données préparatoires

A partir du **26 septembre 2011 et au plus tard le vendredi 22 décembre 2011**, lorsque le dispositif départemental sera arrêté, le maître d'œuvre départemental, qui aura reçu au préalable un code personnel, se connectera sur le site internet du concours général agricole, pour saisir les données préparatoires aux finales départementales.

N.B. Seuls les maîtres d'œuvre départementaux ayant saisi les données préparatoires des finales départementales, **10 jours au moins avant l'épreuve**, en précisant le nombre de participants, recevront une médaille commémorative par section destinée à récompenser le lauréat de chaque section.

3) Organisation des finales départementales

Il est d'abord rappelé que, par définition, cette finale doit être unique (une par espèce pour les trois T.M.P. et une par race pour les T.M.P.R. de l'espèce bovine).

Elle sera organisée sous la responsabilité du chef du S.R.F.D., par le maître d'œuvre départemental désigné, auquel il appartient de :

- déterminer le lieu précis de cette épreuve et sa date, qui ne doit pas être postérieure, au vendredi 22 décembre 2011.

- convoquer les experts, les membres du jury et les candidats (en principe les trois premiers de chaque éliminatoire ou, en cas d'effectifs trop inégaux, un nombre de finalistes fixé au prorata de celui des participants à chacune de ces épreuves, dans le respect d'un nombre total de participants égal à trois fois le nombre d'éliminatoires).

- donner à cette manifestation l'impact que réclame son importance par des invitations aux personnalités agricoles et parlementaires, aux représentants des organisations bienfaitrices (prix) ainsi qu'aux journalistes sensibilisés sur le sujet. Il est possible d'organiser sa finale départementale à l'occasion d'une manifestation agricole ou d'un salon régional. Un partenariat avec le Crédit Agricole a été mis en place depuis 2003. Il devrait se prolonger en 2012, aussi vous pouvez contacter votre caisse régionale qui pourra vous aider financièrement pour la logistique et les récompenses.

- veiller à ce que les animaux à pointer soient tous issus d'exploitations respectant la réglementation de la loi sur l'élevage. Il est impératif d'écarter du concours tout animal qui serait issu d'insémination artificielle illégale.

- prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer le dépouillement des appréciations des candidats.

- établir les classements des T.M.P. et des T.M.P.R. en se rappelant que seuls les concurrents nés entre le 01.07.1987 et le 30.06.1996 inclus, peuvent être désignés pour la finale nationale.

- établir la liste des candidats admis à participer aux finales nationales des T.M.P. et des T.M.P.R. en appliquant les règles générales arrêtées pour les finales nationales (tables de pointage, calcul des points de pénalisation, nombre de candidats à inscrire...).

- assurer à ces résultats une large diffusion auprès de la presse.

A noter que tout élève d'un établissement d'enseignement agricole dont le siège est situé dans le département, peut être désigné pour représenter ce département, même s'il n'en est pas originaire.

Il est possible d'organiser une finale interdépartementale dans les cas où cela paraît intéressant à toutes les parties concernées, le regroupement pouvant se faire pour une ou plusieurs sections.

4) Inscription aux finales nationales

Dès l'achèvement de la finale départementale, le maître d'œuvre départemental doit, en se connectant sur le site : www.arsinoebr.com, remplir le compte-rendu de déroulement de la finale départementale, ainsi que les inscriptions à la finale nationale, avec autant d'inscriptions que de finalistes.

Ces inscriptions doivent être faites en tout état de cause au plus tard le vendredi 20 janvier 2012.

Toutes inscriptions parvenant au delà de cette date ne pourront pas être prises en compte.

Lorsque l'ensemble des inscriptions est enregistré, vous devez éditer un récapitulatif des inscriptions et vérifier qu'il n'y a aucune erreur.

5) Calendrier des actions

Dates limites	Action
Lundi 20 septembre 2011	Inscription des maîtres d'œuvre auprès des S.R.F.D.
A partir du lundi 26 septembre 2011 et 10 jours avant la finale départementale et au plus tard le vendredi 22 décembre 2011	Saisie des données préparatoires sur : www.concours-agricole.com/cjaj
Vendredi 08 janvier 2012	Date limite d'organisation de la finale départementale
Vendredi 20 janvier 2012	Date limite pour remplir le compte-rendu de déroulement de la finale départementale et inscrire les candidats aux finales nationales sur : www.concours-agricole.com/cjaj

6) Calendrier des finales nationales

Les dates prévisionnelles des concours sont les suivantes :

Dates	Concours
Dimanche 26 février 2012	T.M.P.R. Montbéliarde
Lundi 27 février 2012	T.M.P.R. Charolaise T.M.P.R. Prim'Holstein
Mardi 28 février 2012	T.M.P. Bovins Européen T.M.P.R. Parthenaise T.M.P.R. Rouge des Près T.M.P.R. Vosgienne
Mercredi 29 février 2012	T.M.P. Caprins T.M.P.R. Abondance T.M.P.R. Pie Rouge des Plaines T.M.P.R. Simmental T.M.P.R. Blonde d'Aquitaine
Jeudi 1 ^{er} mars 2012	T.M.P. Equins T.M.P.R. Limousine T.M.P.R. Salers
Vendredi 2 mars 2012	T.M.P. Ovins T.M.P.R. Aubrac T.M.P.R. Normande